



---

## Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>Débats du Conseil Municipal</i>	<i>p. 2 &amp; 3</i>
<i>Elections régionales</i>	<i>p. 3</i>
<i>La loi NOTRe</i>	<i>p. 4</i>
<i>Mutations territoriales et passage à la TNT-HD</i>	<i>p. 5</i>
<i>Un point sur les travaux</i>	<i>p. 6</i>
<i>Cérémonie du souvenir</i>	<i>p. 7</i>
<i>Les illuminations de Noël</i>	<i>p. 8</i>
<i>Spectacle de Noël Cérémonie des vœux Médaillés du travail</i>	<i>p. 9</i>
<i>Environnement</i>	<i>p. 10</i>
<i>Bibliothèque</i>	<i>p. 11</i>
<i>Bienvenue aux nouveaux Islois</i>	<i>p. 12</i>
<i>Joies et peines 2015</i>	<i>p. 13</i>
<i>Programme du comité des fêtes Repas normand</i>	<i>p. 14</i>
<i>Réglementation vie pratique</i>	<i>p. 15</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 16</i>

---

Chères Isloises et chers Islois,

C'est avec grand plaisir que je vous ai accueillis nombreux pour la traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié de rencontre et de convivialité entre nous.

Ce fut l'occasion de nous remémorer les actions passées qui ont animé l'année 2015 et dont vous avez pris connaissance tout au long de l'année grâce à notre site internet ou bien à notre bulletin municipal.

Vous pouvez constater que malgré des perspectives assez difficiles, notamment d'un point de vue financier, la municipalité maintient son engagement pour le développement de la commune au service de ses habitants pour répondre davantage à vos attentes et être toujours plus rigoureux dans nos dépenses. Un niveau de qualité des services publics, la tranquillité publique (mise en place de la vidéo-protection), l'accès aux droits fondamentaux, le renforcement de la démocratie locale, la préservation de notre environnement et de notre patrimoine sont nos priorités tout en maîtrisant nos dépenses grâce aux efforts de tous.

2016 sera surtout l'année de la réalisation de notre PLU et de sa composante essentielle qu'est le projet d'aménagement et de développement durable. Il s'agira de faire émerger les objectifs communaux en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. A chaque étape de son avancement, vous serez consulté pour émettre vos avis et je compte sur votre participation active.

Nous verrons également la construction de la nouvelle intercommunalité et je serai vigilant avec le conseil municipal pour défendre les intérêts de notre commune. Les enjeux sont importants notamment sur la pertinence du niveau d'exercice des compétences et sur la pérennité des services de proximité. Nos objectifs demeurent la contribution au mieux vivre de nos administrés, à l'embellissement de notre commune et à la sauvegarde de notre patrimoine.

Aux quatre coins de notre fragile planète et aussi de notre commune, des projets merveilleux fleurissent. Soyons en tous les acteurs engagés pour notre bien-être collectif et concrétisons nos envies, nos espoirs...

A toute et à tous, je vous invite à l'optimisme et espère vous rencontrer lors des animations de notre village.

**Thibaut BEAUTÉ**

**Votre Maire**

## Les grandes lignes du dernier conseil municipal

**1) Après approbation**, à l'unanimité, **des procès-verbaux des conseils municipaux des 1er juillet et 15 septembre 2015**, les débats du Conseil Municipal ont principalement porté sur la mise en place de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

**2) La première délibération a consisté à produire un avis sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)** soumis au conseil par M. le Préfet de l'Eure.

Après de nombreux échanges et prise en compte des observations des uns et des autres, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du 16 octobre 2015, proposé par monsieur le Préfet de l'Eure (voir détails et cartographie en p. 4).

**3) Comme le prévoit la législation, l'avis du Conseil municipal peut être assorti d'un vœu.** Aussi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a émis, à l'unanimité, le vœu suivant :

*Conformément aux dispositions de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), Monsieur le Préfet de l'Eure a transmis, pour avis, aux communes du Département et à leurs groupements, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Les communes et les EPCI disposent d'un délai de deux mois, à compter de la réception de ce document pour émettre un avis clair et dénué d'ambiguïté. C'est l'objet de la précédente délibération.*

*Les objectifs de ce projet de schéma sont de se conformer au seuil démographique issu de la Loi NOTRe (15 000 habitants), de favoriser la rationalisation de l'organisation territoriale en se référant aux bassins de vie, en réduisant le nombre de syndicats intercommunaux et en tenant compte des créations de communes nouvelles.*

*La proposition du Préfet s'inscrit dans un environnement institutionnel lui-même en très forte mutation (création de la grande Normandie, constitution de métropoles – Rouen : 500 000 Hab. ; Mantes : 750 000 hab.).*

*La raréfaction des financements oblige à reconsidérer nos institutions locales. Il ne fait pas de doute que la nécessaire optimisation de nos dépenses publiques attendues par nos concitoyens, donnera un avantage aux territoires qui auront su repenser et adapter leur organisation.*

*En ce qui concerne la commune de Notre-Dame de l'Isle, le projet de SDCI propose une fusion de notre intercommunalité (CCEA)*

*avec la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et la communauté de communes d'Epte-Vexin-Seine, laquelle ne remplit pas l'obligation du seuil démographique fixé à 15 000 habitants. Le nouvel ensemble compterait 84 774 habitants.*

*A ce stade néanmoins, le projet de SDCI n'inclut pas la communauté de communes d'Eure-Madrie-Seine (CCEMS) dans la future intercommunalité de l'axe Seine. Monsieur le Préfet précise en effet que cet EPCI n'a pas encore fait valoir son souhait de fusion, n'y étant pas obligé par le seuil démographique minimum de la loi. Toutefois Madame la Présidente de la CCEMS a indiqué récemment son souhait d'ouvrir une réflexion large sur l'avenir de cette intercommunalité, y compris en liaison avec la CAPE.*

*Pour les élus de la commune de Notre-Dame de l'Isle, la priorité serait de constituer, avec les groupements qui le souhaiteraient, notamment la CC Eure-Madrie-Seine, une intercommunalité élargie et cohérente, sur l'axe Seine, fédérée autour d'objectifs de développement économique et industriels, de valorisation touristique et de renforcement des mobilités et fondée sur une ambition partagée.*

Le conseil autorise donc monsieur le Maire à engager les discussions tant avec les collectivités concernées et qui partagent les mêmes enjeux qu'avec le représentant de l'état.

**4) Acquisition de la ferme Baudot**, rue Georges Clergeot.

Cet ensemble immobilier est constitué d'un corps de ferme et d'une ancienne habitation sur un ensemble de parcelles représentant 1683 m<sup>2</sup>. Cette propriété est cadastrée section F 96, 102, 105, 106, 109, 112. La parcelle F110 pour 72 m<sup>2</sup> étant en copropriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (unanimité moins deux abstentions) décide l'acquisition de cette propriété pour un montant de 125 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition.

**5) Dans l'intérêt des employés de la commune**, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une **convention de médecine préventive** avec le Centre de Gestion de l'Eure et à procéder à toutes formalités afférentes.

**6) Régime indemnitaire des employés communaux.** Conséquence d'une mesure technique, les coefficients affectés aux primes des employés communaux, sont modifiés selon les termes de la loi à compter du 10 décembre 2015 (détails consultables en mairie ou sur le site)

Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2015**7) Dissolution du CCAS au 1er janvier 2015**

Le Maire informe les conseillers que l'article 79 de la loi [...] NOTRe permet aux communes inférieures à 1500 habitants de supprimer le budget annexe du CCAS. Les dépenses et les recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal.

Considérant que les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation seront exercées par le Conseil et ses commissions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015, de confier au Conseil les missions évoquées ci-dessus, d'en informer à chaque fois les membres du CCAS, qui seront désormais associés à la commission éducation.

**8) Remboursement de cotisations trop perçues IRCANTEC à Mme Monique Stadler.** [...] A l'unanimité.

**9) Comptes rendus CCAE, SYGOM et autres syndicats**

**Conseil communautaire :** Afin d'optimiser les moyens de la CCAE, il a été décidé la fermeture de la régie transport et de faire appel aux entreprises. De même, le conventionnement pour la crèche des Andelys a été réduit en fonction des inscrits.

**SIÈGE :** la programmation de l'enfouissement des réseaux de la dernière tranche de la rue Mauger a été retenue pour 2016.

**10) Rapports des Commissions Communales**

Suite à l'appel d'offre concernant les travaux des arrêts de bus, la commission travaux aurait souhaité être sollicitée par le bureau d'étude pour fixer les critères de choix des entreprises afin de juger celles-ci sur un mémoire technique et pas uniquement sur le prix et les délais.

Pour information : par convention avec la CCAE, il est possible aux particuliers de faire appel au prestataire sélectionné par appel d'offre pour effectuer **la vidange des fosses septiques** à des prix compétitifs. [...]

**11) Groupement de commandes pour les Ad'AP de la CCAE.** (bureau d'étude).

Les diagnostics ayant été réalisés par l'APAVE, il convient maintenant de concrétiser la mise aux normes d'accessibilité pour les lieux de la commune recevant du public que sont la mairie, l'école, l'église et le cimetière. La CCAE propose aux 21 communes de son territoire d'adhérer à un groupement de commande pour la réalisation des diagnostics d'accessibilité. Proposition adoptée à l'unanimité.

## Résultats des élections régionales

Les dernières élections - élections au conseil de la grande région normande - se sont tenues les 6 et 13 décembre 2015. Une fois encore, la participation des islois a été au rendez-vous, avec un taux de participation pour le premier tour de 49,76% des inscrits, assez proche de la moyenne nationale (soit 49,91%, selon les chiffres du ministère de l'intérieur). Au second tour, la participation s'est élevée à 59,87%, au-dessus, cette fois-ci, de la moyenne nationale (58,41%).

Les résultats à Notre-Dame de l'Isle :

**1<sup>er</sup> tour (06/12/2015)**

inscrits : 623

votants : 310 (49,76%)

exprimés : 302

1. BAY Nicolas « Front National » : 100 voix (33,11%)
  2. CALBRIX Nicolas « Debout la France » : 14 voix (4,63%)
  3. JUMEL Sébastien « Front de Gauche » : 14 voix (4,63%)
  4. LECOEUR Alexandra « Nouvelle Donne » : 3 voix (0,99%)
  5. LE MANACH Pascal « Lutte Ouvrière » : 3 voix (0,99%)
  6. LOUTRE Jean-Christophe « UPR » : 5 voix (1,65%)
  7. MAYER-ROSSIGNOL Nicolas « PS » : 66 voix (21,85%)
  8. MORIN Hervé « Les Républicains » : 84 voix (27,81%)
  9. SOUBIEN Yanic « Europe Écologie LV » : 13 voix (4,3%)
- Bulletins blancs : 6  
Nuls : 2

**2<sup>ème</sup> tour (13/12/2015)**

inscrits : 623

votants : 373 (59,87%)

exprimés : 364

1. MORIN Hervé « Les Républicains » : 132 voix 36,26%  
Elu
  2. BAY Nicolas « Front National » : 124 voix (34,07%)
  3. MAYER-ROSSIGNOL Nicolas « PS » : 108 voix (29,67%)
- Bulletin blanc : 6  
Nuls : 3

Au plan régional, Hervé Morin, crédité de 495 556 voix (soit 36,42% des suffrages exprimés) devance de 4 709 voix Nicolas Mayer-Rossignol (490 847 voix pour 36,08% des suffrages exprimés). Nicolas Bay récolte pour sa part 27,50 % des votes (374 142 voix).

Conséquence du « scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire », la liste conduite par Hervé Morin est créditée de 54 sièges dans la nouvelle assemblée, contre 27 pour le Parti Socialiste et 21 pour le Front National.

Christophe Lacaille

## La Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

En respect du calendrier d'installation de la nouvelle organisation territoriale imposée par la loi NOTRe, adoptée le 16 juillet 2015, au terme de deux lectures, à l'Assemblée nationale et au Sénat, M. Le Préfet soumet son projet de Schéma Départemental de coopération Intercommunale (SDCI) aux communes et communautés de communes.

C'est dans ce cadre que nos conseillers municipaux se sont prononcés en faveur de ce projet de regroupement des communautés de communes constituant un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

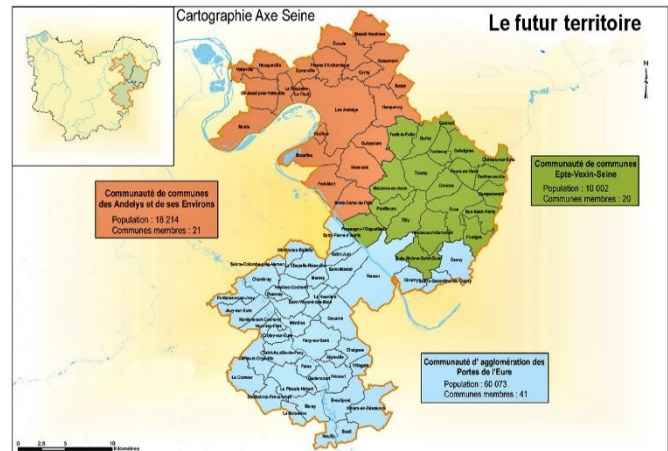
Cette nouvelle organisation a pour buts :

- De respecter une logique territoriale et de bassin de vie.
- D'avoir davantage de moyens financiers pour exercer les compétences (en 2012, les communautés d'agglomération bénéficiaient, en moyenne, de 11 € de plus par habitant, que les communautés de communes pour exercer leurs compétences).
- De devancer les futures réformes liées au seuil des communautés de communes

Notre EPCI actuel, créé le 1<sup>er</sup> décembre 2002 par arrêté préfectoral est appelé « CCAE » (Communauté de Communes des Andelys et des Environs)



Sur cette carte, le projet de regroupement proposé par le préfet et soumis à l'approbation de vos élus :



L'acceptation de ce projet par les responsables des EPCI concernées (CAPE, CCAE et CCEVS) ne nous laisse guère de choix...

A noter que, dans l'objectif de respecter au mieux les « bassins de vie » et de donner plus de poids à ce nouvel EPCI, à l'unanimité, les responsables des EPCI actuels souhaitent que «Eure Madrie Seine » se joigne à ce nouvel ensemble.

### Les conséquences de ce regroupement :

- Suppression de la CAPE, de la CCAE et de la CCEVS en faveur d'une nouvelle structure
- Uniformisation des taux de fiscalité professionnelle
- Uniformisation des compétences sur le nouveau territoire
- Transfert du patrimoine immobilier et mobilier, des agents et des finances des EPCI concernées à la nouvelle entité.

### Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Novembre 2015 à avril 2016 : Projet de territoire, inventaire et définition des compétences, analyse financière et fiscale, suivi de la phase d'amendement du projet SDCI.
- Avril à septembre 2016 : Gouvernance, représentativité des communes, étude sur les attributions de compensation, élaboration de l'organisation administrative et du fonctionnement de la future structure, plan de communication.
- Octobre à décembre 2016 : Réunions thématiques et mise en œuvre opérationnelle.
- 1er janvier 2017 : Création effective de la nouvelle structure.

Alain Favresse

## Mutations territoriales

### Du POS au PLU

La loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) imposant aux communes ayant un POS (Plan d'Occupation des Sols) d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme (PLU) avant le 31 décembre 2015, une démarche a été engagée en ce sens, en concertation avec la population.

L'urbanisme de la commune est actuellement régi par un Plan d'Occupation des Sols (POS) celui-ci a été approuvé le 8 novembre 1993 et modifié le 14 novembre 2007. Son règlement est disponible sur le site de la commune sous l'onglet « POS & PLU »

Au terme de 23 années, les objectifs du POS sont dépassés et nécessitent d'être reconsidérés pour prendre en compte les évolutions socio-démographiques en cours, redéfinir le positionnement de la commune dans le nouveau contexte régional et respecter les évolutions législatives.

C'est pourquoi le conseil municipal, par délibération en date du 1er juillet 2015, a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Faute de quoi, aux termes de la loi, le POS aurait été déclaré caduc par l'État au 31 décembre 2015.

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) du 13 Décembre 2000 a instauré le PLU (Plan local d'urbanisme) comme projet et outil de l'aménagement du territoire de la commune. Le projet, appelé Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), constitue le socle de ce document d'urbanisme. Celui-ci doit s'appuyer sur les éléments de diagnostic tenant compte la grande diversité des problématiques d'aménagement du territoire. Une fois le projet défini, il est traduit de façon réglementaire (orientations d'aménagement et de programmation, plan de zonage et règlement écrit).

La loi portant Engagement national pour l'environnement (dite Grenelle 2) du 12 juillet 2010 vient compléter le dispositif du PLU en demandant la prise en compte de nouvelles problématiques (préservation et restauration des continuités écologiques, aménagement numérique des territoires, limitation de la consommation d'espaces naturels, diminution des obligations de déplacements, développement des transports collectifs ...).

La loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi ALUR) a réaffirmé la nécessité de diminuer la consommation des espaces naturels et de lutter contre la dispersion des constructions.

Enfin, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (la loi NOTRe) et son application suite l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) par le préfet en date du 15 octobre, va profondément modifier le fonctionnement de notre territoire. (cf. article en page 4 et le compte rendu de la réunion publique du 26/11/2015 disponible sur le site de la commune)

En effet, notre communauté de communes actuelle est amenée à disparaître pour se fondre dans un ensemble plus vaste. Ainsi le projet de SDCI propose une fusion de notre intercommunalité (CCAE) avec la communauté d'agglomération des Portes de l'Eure et la communauté de communes d'Epte-Vexin-Seine, laquelle ne remplit pas l'obligation du seuil démographique fixé à 15 000 habitants. Le nouvel ensemble compterait 84 774 habitants.

Thibaut Beauté

### Prêts pour la THT – THD ??



La **Télévision Numérique Terrestre** en **Haute Définition** arrive bientôt sur nos postes de télévision...

#### **Comment voir si vos postes sont prêts à recevoir ces signaux ?**

Se mettre sur le canal 7 ou sur le 57 (c'est-à-dire ARTE)

- si vous voyez en haut à gauche de votre écran le logo,  pas de souci, le 5 avril se passera en « douceur ».
- Sinon, l'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 (25/30 €) doit résoudre le problème...

**Dans le doute**, pour avoir de l'aide vous pouvez vous rendre sur le site « [recevoirlatnt.fr](http://recevoirlatnt.fr) » ou téléphoner au 0970 818 818

#### **Quand le passage à cette TNT-HD aura-t-il lieu ?**

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016



## Le mot de la commission travaux

### Une année 2015 bien remplie...

En ce début d'année, la commission Travaux vous présente ses meilleurs vœux. Ils s'accompagnent du souhait toujours présent d'améliorer la qualité de vie de notre village et d'entretenir notre patrimoine commun, dans le respect et contrôle des dépenses budgétaires.

En 2015, nous avons eu l'ambition d'ouvrir plusieurs chantiers, qui ont, pour la plupart, été menés à leur terme.

- Ainsi, l'enfouissement du réseau électrique rue de l'église a été réalisé.

- A l'école, les sanitaires intérieurs ont été remis en peinture par nos agents communaux et les boîtes aux lettres destinées à l'école et aux associations de parents d'élèves ont été remplacées.



- Comme cela a été annoncé dans le précédent *Catenay*, des bancs ont été implantés en bord de Seine. D'autres ont été remis en état par les agents communaux, à l'église, dans la cour de la mairie et au Calvaire.

- Dans l'attente d'une rénovation plus importante, des travaux de consolidation de la Chapelle de Pressagny le val ont été effectués.

- La fin d'année a été marquée par le chantier de mise en conformité des « quais bus » de la route de Vernon.



### ...et de nombreux projets pour 2016



Cela permet de faire la transition avec l'exercice 2016.

La réception définitive sera actée après implantation du mobilier urbain, abris bus, aménagement et plantation des parterres. Ce qui embellira notre entrée de village.

En 2016, un nouveau chantier d'enfouissement réseau perturbera la circulation dans notre village pendant quelques semaines. Il s'agit de la seconde tranche de la Rue Mauger.

Dès le printemps, nous l'espérons, le marquage du plateau sportif et de la cour de l'école sera réalisé. Un audit des installations sera également fait pour fin février. Son rapport ouvrira une réflexion sur la gestion et l'affectation des installations.

L'été sera l'occasion de réaliser la réfection des sols et peintures dans deux salles de classe et atelier, en coordination avec la Directrice de notre école.

Nous tenterons également de réaliser sur la même période la mise en peinture et décoration de la salle des fêtes. Les premiers travaux de maintenance et préparation sont actuellement pris en charge par nos agents.

Thierry Lepré,  
maire-adjoint en charge des travaux

## Cérémonie du souvenir

Comme tous les ans, la cérémonie du souvenir s'est ouverte par une marche, de la mairie au cimetière. A l'issue du cortège, les honneurs ont été rendus aux islois morts pour la France.



Des lettres de poilus, témoignant du vécu des soldats de la Grande Guerre ont ensuite été lues, dont nous donnons ci-après quelques extraits. La cérémonie s'est clôturée par la Marseillaise, chantée par les enfants. Un vin d'honneur a ensuite été servi dans la cour de la mairie.

Lettres de poilus, sélection pour le 11 novembre 2015

### 1. Lettre du soldat Charles Guinant du 18 mars 1916.

Ma chérie,

*Je t'écris pour te dire que je ne reviendrai pas de la guerre. S'il te plaît, ne pleure pas, sois forte. Le dernier assaut m'a coûté mon pied gauche et ma blessure s'est infectée. Les médecins disent qu'il ne me reste que quelques jours à vivre. Quand cette lettre te parviendra, je serai peut-être déjà mort. Je vais te raconter comment j'ai été blessé.*

*Il y a trois jours, nos généraux nous ont ordonné d'attaquer. Ce fut une boucherie absolument inutile. Au début, nous étions vingt mille. Après avoir passé les barbelés, nous n'étions plus que quinze mille environ. C'est à ce moment-là que je fus touché. Un obus tomba pas très loin de moi et un morceau m'arracha le pied gauche. Je perdis connaissance et je ne me réveillai qu'un jour plus tard, dans une tente d'infirmerie. Plus tard, j'appris que parmi les vingt mille soldats qui étaient partis à l'assaut, seuls cinq mille avaient pu survivre grâce à un repli demandé par le Général Pétain.*

*Dans ta dernière lettre, tu m'as dit que tu étais enceinte depuis ma permission d'il y a deux mois. Quand notre enfant naîtra, tu lui diras que son père est mort en héros pour la France. Et surtout, fais en sorte à ce qu'il n'aille jamais dans l'armée pour qu'il ne meure pas bêtement comme moi.*

*Je t'aime, j'espère qu'on se reverra dans un autre monde, je te remercie pour tous les merveilleux moments que tu m'as fait passer, je t'aimerai toujours.*

### 2. Lettre d'Etienne Tanti du 28 janvier 1915.

*Voilà six mois bientôt que ça dure, six mois, une demi-année qu'on traîne entre vie et mort, jour et nuit, cette misérable existence qui n'a plus rien d'humain. [...]*

*Hier, ou avant hier, au rapport, on a lu des lettres de prisonniers boches. Pourquoi ? Je n'en sais rien, car elles sont les mêmes que les nôtres. La misère, le désespoir de la paix, la monstrueuse stupidité de toutes ces choses, ces malheureux sont comme nous.*

*Ils sont comme nous et le malheur est pareil pour tous.*

### 3. Lettre d'Etienne Tanti du 28 juillet 1917.

*Des boniments et des promesses si tu savais ce qu'on nous a servi ! Mais à la longue la pauvre bête s'est révoltée. 500 au 372e n'avaient pas revu leur famille depuis 3 ans ; au 242e encore davantage 800. Depuis plus d'un an tous ces pauvres bougres sont en ligne, sans arrêt, sous des climats tu peux croire extrêmement durs.*

*Aussi voici ce qui est arrivé.*

*Des renforts qu'on envoyait au front ont refusé de partir sans avoir, au préalable, la permission qui leur est due. [...] Quoique le cas de refus fût grave, ils ont tenu bon et deuxième résultat obtenu : les anciens n'ont pas remonté en ligne. Il y en a marre par-dessus la tête.*

### 4. Lettre d'Auguste Doussin du 10 octobre 1916

Ma chère petite femme,

*Comment vas-tu ? Et les enfants ? Bien, j'espère. Pour moi ça va bien. [...] Nous avons encore changé de cantonnement hier. Je t'assure que nous couchons sur de la paille qui a bien 6 mois. Les puces ne manquent pas. Nos officiers ne s'occupent pas beaucoup de nous. Pourvu qu'eux soient bien, ils s'en fichent pas mal. Ils sont bons pour toucher de l'argent et c'est bien tout. Quelle vie tout de même !*

*Je voudrais que ce soit fini. Depuis le temps, qu'est-ce que ça nous rapportera à nous ? Rien du tout !*

*C'est honteux de voir des choses pareilles. Voilà 26 mois de passés. Embrasse bien les enfants.*

*Ton petit homme qui t'embrasse bien fort.*

### 5. Lettre d'Armand Lantier du 12 novembre 1918.

*Depuis hier tout est fini !*

*On l'a su bien vite et tu penses de la Joie de tous les poilus.*

*Fini les balles, les marmites et tout le tremblement !*

*Un mot de Foch, un ordre et tout s'est tu ! C'est fantastique et on a de la peine à y croire.*

Extraits de *Paroles de poilus : lettres et carnets du front (1914-1918)* de Jean-Pierre Guéno, libro, 1998

## Les lumières de Noël

En 2015 notre village a retrouvé quelques décorations de Noël. Le lavoir de Pressagny le val...



et les arbres de la place de l'église se sont parés de guirlandes lumineuses.



Ces illuminations, encore modestes cette année, seront reconduites et amplifiées en 2016, sans pour autant peser sur un budget qui est loin d'être celui des « Champs Elysées ».

Je terminerai cet article en remerciant l'ensemble des entreprises, entrepreneurs et artisans locaux, bénévoles, agents communaux et conseillers pour la qualité des travaux exécutés et l'engagement qui sera le leur et le nôtre pour 2016.

A votre Service...

Charles Maillard

A Notre-Dame de l'Isle le père Noël est annoncé dès le 15 novembre. Son agent s'appelle Max Cabot. Un expert en électricité.

Chaque année il décore sa maison de milliers d'ampoules sur le toit, les murs.

Il ne se contente pas d'installer quelques centaines de mètres de tubes de guirlandes. Il crée des motifs, des personnages. Par exemple, un père Noël qui pédale sur un tricycle alimenté par une batterie.

Un autre sur le toit.

Le clou, cette année : une tour Eiffel de près de 3 mètres de haut construite avec des barres de métal de béton récupérées. Digne de l'ingénieur Gustave E. surmontée d'un gyrophare clignotant « par mesure de sécurité car proche de la base d'Evreux .... », notre Inventeur ne manque pas d'humour. Cette tour Eiffel est entièrement démontable.

Quand une ampoule est défectueuse tout le dispositif s'éteint, il faut rechercher l'origine de la panne, la galère !

Rien ne le décourage, car il en faut de la volonté pour concevoir, monter tout le dispositif sur le toit et le long des murs. 3 jours de préparation ....



Même les gestes d'incivisme, deux cerfs lumineux installés le long des haies ont été volés.... ne le dissuadent pas.

Sa fierté : de nombreux automobilistes s'arrêtent pour prendre des photos, des cars d'enfants également. C'est presque aussi beau que les vitrines des magasins parisiens. Le décor est champêtre.

Son souhait : que d'autres habitants de la commune suivent son exemple.

Fin des illuminations 22h. Chaque soir (fin du spectacle prévue le 5 janvier).

Et une invitation à la commune de faire un effort en posant des étoiles et des lumières au carrefour de la route principale, qui donneraient une ambiance de Noël.

Chiche, monsieur le maire, pour l'année prochaine!

Christian-Marie Monnot



## Festivités de fin d'année

### Spectacle de Noël



Pour préparer la venue du père Noël, la compagnie l'Astragale a investi, l'espace d'un après-midi, la salle du Clos Galy et proposé aux petits et aux grands son spectacle Maître Corbeau et le Chat Pristi, sur un texte d'Ann Rocard, célèbre auteur de littérature de jeunesse, dans

une mise en scène de Christine Quéméner.

Le public, venu nombreux à cette occasion, a pu apprécier la bondissante performance du Chat Pristi aux prises avec Maître Corbeau, oiseau bougon et peu liant, qui finira par accepter de devenir son ami.



Au fil des tableaux, les enfants (et leurs parents !) ont apprécié la richesse colorée des costumes, la fantaisie des situations.

Au final, la troupe a recueilli des applaudissements nourris et amplement mérités. Pour finir, le Père Noël a



distribué cadeaux et chocolats aux enfants autour d'un goûter.



### Cérémonie des vœux

Vous avez été très nombreux samedi 9 janvier à partager avec nous ce moment de convivialité traditionnel à l'aube d'une nouvelle année.



Thibaut Beauté et le conseil municipal vous renouvellent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2016.

### Remise des médailles du travail

Mardi 10 novembre 2015 octobre 2014, M. le maire a honoré, lors d'une courte cérémonie en mairie, les Islois récipiendaires de la médaille du travail.

Etaient présents :



M. Etienne Pinçon, médaille or  
M. Bertrand Lunel, médaille or  
M. Jean-Marie Datry, médaille or

## Environnement

### Un arbre pour la COP 21

Le 12 décembre dernier, une partie des habitants du village s'est réunie dans le parc de la mairie pour assister et participer à la plantation de l'arbre de la COP 21.



Sous les explications averties du maire Thibaut Beauté,

et grâce aux préparatifs de Dominique Gougeon, il n'a fallu qu'une heure pour qu'un magnifique cerisier d'ornement prenne place non loin du mur d'enceinte qui clôture le parc.

Il a été émis le souhait que d'autres arbres le rejoignent dans les années à venir.

Pascale Billard

### Prix du fleurissement

A la suite de l'examen des photos de nos massifs...



L'an dernier le jury départemental des villes et villages fleuris décernait un « prix d'encouragement » de 300 euros à Notre-Dame de l'Isle.

Cette année, c'est le troisième prix ex-aequo des villages de 2<sup>ème</sup> catégorie (de 500 à 1000 habitants), soit un chèque de 450 euros, qui revient à la commune.

De quoi soutenir les efforts d'embellissement de notre village.



Les principaux aménagements réalisés pour la campagne 2015 concernent les plates-bandes autour du lavoir de Pressagny, le renforcement des plantations du carrefour des rues Mauger et Petit Marie, ainsi que le calvaire de la fourche.

L'année prochaine, des massifs seront créés près des nouveaux arrêts de bus.

Merci aux islois qui ont contribué à l'embellissement de notre village !

C.L. & A.F.

## Une bibliothèque bien achalandée

Toute l'équipe de la bibliothèque de Notre Dame de l'Isle souhaite une bonne et heureuse année à tous ses amis bibliophiles.

Nous vous souhaitons pour cette année d'agréables moments de lectures avec de belles rencontres littéraires, des découvertes, des émotions, des partages.

Si vous ne fréquentez pas encore la bibliothèque, peut-être cette année 2016 vous conduira-t-elle à pousser la porte de nos locaux, au rez-de-chaussée de la mairie, tous les vendredis de 15h00 à 17h00. N'hésitez pas !



Pour commencer l'année, nous vous proposons quelques titres récemment parus et bien cotés à la fois par le public et par la presse littéraire.

Parmi les romans :

- *Un amour impossible* de Christine ANGOT
- *Le secret de la manufacture de chaussettes inusables* d'Annie BARROWS
- *Les eaux troubles du mojito* de Philippe DELERM
- *MILLENIUM 4 – Ce qui ne me tue pas* de David LAGERCRANTZ
- *Ambitions* de Danièle STEEL
- *Le sixième sommeil* de Bernard WEBER

Et aussi les nouveautés de LEVY, MUSSO, THILLIEZ, KING, BUSSI...

Parmi les documentaires :

- *Le charme discret de l'intestin* de Giulia ENDERS
- *2084 - la fin du monde* de Bualem SANSAL

Et de nombreux ouvrages pour les jeunes, en particulier, la création d'un fonds pour nos adolescents qui vient de s'enrichir avec l'achat des 3 premiers tomes de « ERAGON » de Christopher Paolini

Il y en a pour tous les goûts.

Nous vous rappelons aussi que nous sommes approvisionnés par la Médiathèque Départementale d'Evreux (MDE) qui nous fournit une bonne partie de notre fonds. Des demandes spécifiques peuvent lui être soumises ; une navette passe régulièrement tous les mois pour apporter les ouvrages demandés en dehors des échanges annuels qui ont lieu 2 fois par an.

A bientôt d'avoir le plaisir de vous retrouver ou de vous rencontrer.

Agnès Guillemard

## Bienvenue aux nouveaux islois

*En allant à la rencontre des nouveaux arrivants dans notre commune au nom du Conseil municipal, Catherine de La Brosse avait un double objectif : les présenter pour mieux se connaître entre Islois et leur réserver le meilleur accueil possible. Ci-dessous quatre portraits de ces nouveaux résidents, tous situés à Pressagny le Val. D'autres suivront dans les prochaines éditions...*

Charles LE CONTE des FLORIS et Corinne GUILLAUME

Charles et Corinne souhaitaient acquérir une maison située à moins d'une heure trente de Paris et c'est tout naturellement qu'ils se sont dirigés vers la Normandie. En effet Charles gardait d'excellents souvenirs de ses séjours chez ses grands-parents : du côté paternel des agriculteurs à la Ferme de la Côte à Giverny et du côté maternel un grand père, Raymond Cauchemez, dentiste à Vernon dans les années 60... Séduits par la forte personnalité de cette petite vallée nichée au creux d'un coteau, c'est en visitant la maison des Dourlens en mai dernier qu'ils décidèrent d'en faire l'acquisition. Ces nouveaux Islois semblent avoir trouvé là leur point d'ancrage, dans un écrin de verdure, et lorsque la brume s'élève doucement de la Seine, la magie du paysage opère. Charles, qui travaille dans une compagnie aérienne, et Corinne qui dirige les services techniques d'une municipalité francilienne, ont fait le choix d'une installation pérenne. Par leurs goûts et leurs aspirations, ces nouveaux arrivants rejoignent totalement les Islois très attachés à leur cadre de vie...

Carole GARNIER,

C'est le 21 juin 2015 au moment du Salon du livre que Carole Garnier a pris possession de l'ancienne maison des Demaine, rue de Port-Mort. Cela ne pouvait pas mieux tomber pour cette bibliothécaire férue de lecture. Originaire de Villiers sur le Roule elle connaît bien la région. Attirée par le village, proche de Vernon où elle travaille et de Gaillon, elle en apprécie les bords de Seine et les nombreux chemins de randonnée qu'elle pratique avec passion. Son intérêt se porte également sur tout ce qui se rapporte à l'art

en général et à la nature... Si elle qualifie l'accueil qui lui a été fait par la Municipalité de « chaleureux » qu'elle sache également que les habitants de Notre-Dame de l'Isle sont heureux de la compter au nombre des Islois.

Nicolas HESS et Amélie BOUCHER

C'est dans l'ex-maison de Pina Jourdan que Nicolas, de souche bas-normande et Amélie, originaire de Loire Atlantique ont choisi de voir grandir leur adorable petite Juliette âgée de presque quinze mois. Après dix ans de vie parisienne, tout était là pour les séduire : le charme très britannique de cet ancien relais de poste, l'absence de pollution sonore, et la configuration très particulière des lieux leur laissant à chacun un espace de travail indépendant et délimité pour exercer à domicile leurs activités : webdesigner pour Nicolas et web-ergonome pour Amélie. De plus, la proximité de la capitale leur offre la possibilité de rejoindre facilement Paris pour retrouver leurs amis et profiter de sa vie culturelle. D'une même voix, Nicolas et Amélie expriment le souhait de participer activement à la vie de la commune à plus ou moins court terme et de mettre à profit leurs compétences. Les Islois ne peuvent que se réjouir de l'arrivée de ces nouveaux talents...

Magali LEGER

Magali Leger est sans doute la plus récente Isloise. Elle souhaitait une maison qui « lui ressemble » dans un village où elle pourrait retrouver une vie authentique dans laquelle les maîtres mots seraient simplicité et convivialité ; comme ce qu'elle avait connu dans son enfance angevine. Lassée du mode de vie francilien et de la capitale où elle travaille, c'est à Noël qu'elle s'est installée dans cette belle maison en pierre en face de la chapelle Sainte Geneviève. Elle compte bien mettre à profit son temps libre pour s'adonner à ses centres d'intérêt favoris, sportifs, avec la randonnée et l'escalade et culturels, avec son goût pour l'art sous toutes ses formes et l'histoire. Ouverte, dynamique, nul doute que Magali ne trouve rapidement sa place dans la communauté isloise...

Catherine de la Brosse

## Joies et peines

### Georges Morin nous a quittés.

Georges se retrouva mis à la retraite anticipée dès la fin 2010, victime de l'application d'une politique de rentabilité dans la grande banque où il travaillait. L'inactivité, qu'il ne supportait pas, l'affaiblit et un cancer, sournois, en profita pour l'attaquer. Ennemi de l'oisiveté, malgré son état de santé fragile, courageusement il s'investit totalement dans notre A.I.S.L.C. en intégrant son bureau comme trésorier dès 2012. Toujours désireux de rendre service, avec une gentillesse appréciée de tous ceux qui l'approchaient, il fut, l'an passé, dans les premiers à intégrer le collectif de reconstruction de notre bibliothèque et participa avec plaisir à l'organisation de notre salon du livre comme en témoigne cette photo.

Le conseil municipal, au nom de tous les Islois et Isloises présente ses plus sincères condoléances à Catherine sa femme ainsi qu'à toute sa famille et ses nombreux amis dans la peine.



### En cette année 2015

#### ***Nous ont également quittés :***

- Le 21 mars : Mme Rose FERRARA
- Le 1er avril : Mme Yvette MICHEL
- Le 19 avril : M. Serge ALION
- Le 12 mai : Mme Marguerite GIRARD-BERNARD
- M. Jean Luc DESWARTE

#### ***Se sont mariés :***

- Le 21 mars :  
M. Laurent BLANCHET et  
Mme Marina ERGUNOVA

#### ***Ont vu le jour :***

- Le 8 mars : Waël BENZERGA
- Le 29 juin : Marius FRESNE
- Le 9 mai : Eileen HENNEQUET SPIRE

## Programme du comité des fêtes



**Samedi 11 juin 2016**  
montage des tentes  
en bord de Seine  
Rendez-vous à partir de  
7h30 à la chapelle

**Vendredi 24 juin 2016**  
**feu de la Saint Jean montage du feu l'après-midi à**  
**partir de 14h 30**  
**Retraite aux flambeaux à partir de 20h45**  
**(départ de la mairie)**

**Dimanche 26 juin 2016 : rallye pédestre**  
**Rendez-vous à 8h30 à la mairie**  
**pour un départ vers 9h00**  
**et une arrivée vers 11h30 en bord de Seine**  
**Apéro offert par le Comité des Fêtes**  
**Pique-nique ouvert à tous, au bord de l'eau ou**  
**sous la tente si le temps ne s'y prête pas.**

**Samedi 02 juillet 2016**  
préparation de la foire à tout à partir de 8h30  
organisations du lendemain en fin d'après-midi

**Dimanche 03 juillet 2016**  
**foire à tout ensoleillée**

**Dimanche 10 juillet 2016**  
**foire à tout (encore ensoleillée !!!)**

**jeudi 14 juillet 2016**  
**repas champêtre à partir de 12h30**

**Samedi 16 juillet 2016 démontage**

Et, encore :

**samedi 08 octobre : moules frites**

**samedi 26 novembre : couscous**

**samedi 21 janvier 2017 : choucroute**

**samedi 19 février 2017 : thé dansant**

Programme donné sous réserve de modifications

## Repas normand de l' AISLC



**Le samedi 27 février 2016 à 20h 00,**  
**organise un**

*Repas normand*

**à la salle des fêtes de Notre-Dame de l'Isle**  
**Rue du clos Galy (Pressagny le Val)**

**A cette occasion, Michel de Decker**  
**racontera ses**  
**« Secrets d'histoire de la Normandie »**



## Vie pratique - Réglementation

### Un nouveau commerçant ambulant dans notre commune



Un pizzaiolo vient nous proposer ses préparations tous les vendredis entre 17h30 et 20h30 à côté de l'église. Afin d'éviter toute attente sur place, il vous est possible de passer commande par téléphone au 07 51 55 87 79.

Vous pouvez voir ses propositions de préparations sur le site de la commune à l'adresse :

<http://notre-dame-de-lisle.fr/wp-content/uploads/2014/06/pizza.jpg>

### Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.

Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Feux de jardin

Les feux de jardin sont réglementés par arrêté préfectoral.

Ceux-ci sont autorisés du 15 octobre au 15 mars uniquement.

Il convient, naturellement, de prendre les précautions nécessaires pour ne pas gêner le voisinage et éviter les risques d'incendie (attention, en particulier, au vent).



### Elagage et entretien des cours d'eau

La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules. De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains d'entretenir le lit du Catenay pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.

### DÉCHÈTERIE D'AUBEVOYE

**Attention ! passage à l'horaire d'hiver depuis le 1<sup>er</sup> octobre.**



**DÉCHÈTERIE  
D'AUBEVOYE**  
3, rue de l'étang :  
02.32.53.26.35

**Horaires d'ouverture :**  
du lundi au samedi

HIVER (du 1<sup>er</sup> oct. au 31 mars)  
08h30-11h45 — 14h00-16h45

ÉTÉ (du 1<sup>er</sup> avril ou 30 sept.)  
08h30-11h45 — 14h00-17h45

## Informations utiles

MAIRIE	Sous-préfecture des Andelys	ARTISANS	SANTE / BIEN ÊTRE
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 Courriel : mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture au public : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h	10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	<b>AC Couverture Zinguerie</b> 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59	<b>Infirmières D.E.</b> Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous
	<b>Assistants maternelles</b>	<b>A2CM Masset - charpente</b> 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52	<b>Guillemard Agnès</b> Sophro-relaxologue Professeur de Yoga Mobile : 06.77.64.75.85
<b>ECOLE</b>	<b>Fortier Maryse</b> 6, rue du Moulin Tél. : 02.32.52.05.75	<b>Cellier Laurence</b> La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 laurence@lafeehirondelle.fr	<b>SERVICES D'URGENCE</b>
<b>Ecole de Notre-Dame de l'Isle</b> 12, rue du Clos Galy, 27940 Notre-Dame-de-l'Isle Tél. : 02.32.52.28.22.	<b>Regnault Denise</b> 8, rue de la Ceriseraie Tél. : 02.32.52.63.60	<b>CREADESIGN27 - Agencement</b> (Menuiserie, Parquet, Isolation) Nicolas Desaleux 21 rue de l'Eglise Mobile : 06.14.40.31.54 Creadesign27@hotmail.fr	<b>Pompiers</b> : 18 <b>Samu</b> : 15 <b>SOS Médecins</b> : 02.32.33.32.32 <b>Hôpital Vernon</b> : 02.32.71.66.00 <b>Gendarmerie</b> : 17 ↳ Les Andelys : 02.32.54.03.17. <b>Eau</b> (Sogea) : 02.32.38.14.57 (24h/24) <b>EDF</b> : 0810 33 30 27
<b>Ecole de Pressagny-l'Orgueilleux</b> 11 rue aux Huards 27510 Pressagny-l'Orgueilleux Tél. : 02.32.21.67.10	<b>Turgis Isabelle</b> 8, rue Lucien Lefrançois Tél. : 02.32.77.40.15	<b>Di Giulian Eric - maçonnerie</b> 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61	<b>SOS Essaim d'abeilles</b> M. Doré 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.20.71.39.69.
	<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Gaoudi - Peinture</b> 8, route de Mézières Mobile : 06.09.91.58.09	<b>SOS Essaim de guêpes</b> M. Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
<b>Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)</b> 13, rue Lavoisier BP 253 27702 LES ANDELYS Cedex Tél. : 02.32.71.25.20. Fax : 02.32.51.43.57 courriel : contact@cc-andelys.fr Internet : www.cc-andelys.fr <b>Horaires d'ouverture</b> : lundi - mardi - mercredi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi : 8h45-12h30 ; 13h45-18h30 vendredi : 8h45-12h30 ; 13h45-16h30	<b>Comité des fêtes de Notre-Dame de L'Isle</b> Président : Luc Potin Mobile : 06.63.62.48.92.	<b>Lorailer Bernard - Plaquiste</b> 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Fax : 02.32.52.47.60	<b>MENTIONS LEGALES</b>
	<b>Accordéon Club de Normandie</b> Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45	<b>Méheust Reynald</b> Travaux publics 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94	<b>Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure)</b>
	<b>AISLC (Association Isole Sports Loisirs Culture)</b> Président : Denis Garnier 14, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.57.67	<b>Pertoldi Karine</b> Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22. Mobile : 06.16.81.34.73.	Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille
	<b>Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie.</b> Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53.	<b>Skaziak Eric,</b> parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91.	Membres : Muriel Baumgartner ; Alain Favresse ; Catherine de La Brosse ; Christian-Marie Monnot. Ont aussi participé à ce numéro : Thibaut Beauté ; Pascale Billard ; Agnès Guillemard ; Thierry Lepré.
	<b>Amicale Canine de Pressagny rue des Prés</b> Tél. : 06.20.13.86.68	<b>RVS Desmousseaux Bruno</b> Vente de remorques Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.79.04.00.11 <a href="http://www.remorques-val-de-seine.fr">www.remorques-val-de-seine.fr</a>	Maquette : Christophe Lacaille ; Alain Favresse
	<b>Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région,</b> 10 rue du Moulin, Pressagny le Val	<b>GITES RURAUX</b>	Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Impact communication – 27110 Crosville la vieille.
	<b>INDUSTRIE</b>	<b>Gîte Charmoye,</b> Gîte de France n° 919 Tél. : 02.32.39.53.38 (centrale de réservation)	
	<b>Aco Produits Polymères SA</b> Le quai à bois Tél. : 02.32.51.30.55.		
<b>Conseil général de l'Eure</b> Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. <a href="http://www.eure-en-ligne.fr/cg27">www.eure-en-ligne.fr/cg27</a> Président. Sébastien Lecornu	<b>GSM Granulats</b> Route des Andelys Tel : 02.32.52.61.90 Fax : 02.32.77.45.97		
<b>SERVICES DE L'ETAT</b>			
<b>Préfecture de l'Eure</b> : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27.			



